



HAL
open science

“ Le “ conte de deux frontières ” : que nous dit la différence des voisinages frontaliers américains? ”

Anne-Laure Amilhat Szary

► To cite this version:

Anne-Laure Amilhat Szary. “ Le “ conte de deux frontières ” : que nous dit la différence des voisinages frontaliers américains? ”. *L'Information géographique*, 2013, *Géographie des Amériques*, 77 (2), pp.13-25. 10.3917/lig.772.0013 . hal-01577072

HAL Id: hal-01577072

<https://hal.science/hal-01577072v1>

Submitted on 24 Aug 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LE « CONTE DE DEUX FRONTIÈRES » : QUE NOUS DIT LA DIFFÉRENCE DES VOISINAGES FRONTALIERS AMÉRICAINS ?

Anne-Laure Amilhat-Szary

Armand Colin | *L'Information géographique*

2013/2 - Vol. 77
pages 13 à 25

ISSN 0020-0093

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-l-information-geographique-2013-2-page-13.htm>

Pour citer cet article :

Amilhat-Szary Anne-Laure, « Le « conte de deux frontières » : que nous dit la différence des voisinages frontaliers américains ? »,
L'Information géographique, 2013/2 Vol. 77, p. 13-25. DOI : 10.3917/lig.772.0013

Distribution électronique Cairn.info pour Armand Colin.

© Armand Colin. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Le « conte de deux frontières¹ » : que nous dit la différence des voisinages frontaliers américains ?

Par Anne-Laure Amilhat-Szary

Anne-Laure Amilhat-Szary, professeur en géographie, université Joseph-Fourier, Grenoble, UMR Pacte – anne-laure.amilhat@ujf-grenoble.fr

C. Raffestin prenait en 1980 la frontière entre les États-Unis et le Canada comme exemple de limite internationale « qui n'existe que traversée » (Raffestin, 1980)... une définition qui pourrait assez bien s'appliquer également à la dyade USA/Mexique. Les frontières internationales du continent américain peuvent en effet être définies par leur appartenance à une catégorie de limites internationales longtemps vues comme « surimposées » à un contexte dont elles n'étaient pas issues : ce sont en effet des frontières coloniales, même si on tend à l'oublier du fait de la puissance contemporaine des pays qu'elles encadrent. Elles furent tracées à mesure de la progression occidentale vers l'ouest, dans une dynamique d'occupation-appropriation de l'espace. Il s'agissait bien alors de tracer des lignes pour asseoir des périmètres politiques, mais sans nécessité de clôture entre des cultures et des modes de vie proches.

Le contexte sécuritaire actuel a d'abord fait oublier ce patrimoine commun, amenant à distinguer les deux frontières septentrionale et méridionale des États-Unis pour mieux les différencier, opposant la « bonne » frontière, ouverte, avec le Canada et la « mauvaise » frontière, à fermer, avec le Mexique. Deux films en témoignent, le classique *Touch of Evil* montre dans un des plus longs travellings de l'histoire du cinéma la traversée vers le Sud comme un passage vers un monde obscur (Welles, 1958) ; dans le film historique *Gunless*, le Canada apparaît au contraire comme un possible refuge par rapport à la violence qui règne du côté états-unien de la frontière (Phillips, 2010). Dans un moment plus récent cependant, la politique frontalière des États-Unis s'est mise à rapprocher le traitement de ses deux limites, dans la recherche de formes de gestion politique, économique et culturelle similaires face aux deux grands pays voisins. Nulle part mieux qu'en cette partie du monde ne ressent-on mieux sans doute

1. Le titre était tentant... Même si déjà pris en Anglais : cf. Andreas, P. (2003). A Tale of Two Borders : The US-Canada and US-Mexico Lines after 9-11. The rebordering of North America : integration and exclusion in a new security context. P. Andreas & T. J. Biersteker. New York, Routledge : 1-23., publié en ligne sous forme de « working paper » : <http://www.escholarship.org/uc/item/6d09j0n2>.

cette contradiction intime entre deux phénomènes concomitants, celui d'une économie qui transcende les barrières et celle d'une politique qui prend appui sur ces dernières². Les États-Unis se sont ainsi récemment dotés des moyens d'un leadership régional en matière de régulation frontalière : on ne peut plus dire que les Américains projettent leurs « angoisses frontalières »³ vers le sud uniquement, le nord en est également touché. De façon sans doute inédite, il n'a jamais été autant possible de traiter ensemble de ces deux frontières que les représentations communes ont presque toujours cherché à opposer.

Paradoxalement, ce qu'on apprend de la mise en regard des frontières USA-Canada et USA proposée ici va bien au-delà d'un tableau de tendances communes. La singularité de la réponse du Canada et du Mexique aux injonctions américaines d'une part, la diversification des formes de territorialisation d'autre part, amènent paradoxalement à des visions et stratégies nouvelles sur les deux dyades en question. À ce titre, le *border enforcement* récent constitue bien une véritable rupture par rapport à l'histoire continentale : il est en train de donner naissance à des territoires différenciés, inédits, qui se superposent à des co-spatialités antérieures complexes et hybrides. On assiste à un phénomène de dissymétrie croissante aux frontières des États-Unis, ouvrant un champ de recherches géographiques à d'autres échelles.



Fig. 1 : Les deux tiers des Américains vivraient à la frontière^a

2. Opposition entre *borderless economy* et *barricade border* Andreas, P. and T. J. Biersteker, Eds. (2003). *The rebordering of North America : integration and exclusion in a new security context*. New York, Routledge.

3. « *American border anxieties have been directed southward* » (*ibid.*, p. 8).

Mexique/États-Unis

Canada/États-Unis

Longueur	3 200 kilomètres	8 891 km, dont 5 061 km continentaux, la plus longue frontière terrestre du monde séparant deux États.
Indicateurs	52 points de passage. 300 millions de passages légaux par an environ en 2011. 300 milliards de dollars de commerce bilatéral Plus de 22 000 agents patrouilleurs en 2012 (chiffre officiel classé).	146 points de passage. 150 millions de passages légaux par an environ en 2011. 500 milliards de dollars de commerce bilatéral. Près de 5 000 agents patrouilleurs (chiffre officiel classé).
Histoire : pénétration des colons, rôle des guerres, négociations stratégiques	<p>La zone traversée par la dyade actuelle a été occupée bien avant d'être départagée entre des États modernes qui sont entrés en compétition pour sa possession. Cette région constitue tout d'abord une périphérie des civilisations mexaméricaines (Dear, 2013), caractérisée par un peuplement zonal discontinu. La ligne actuelle traverse donc de nombreux espaces dont le patrimoine culturel est homogène.</p> <p>Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait pas eu de conflits : la limite nord de la zone d'expansion espagnole coïncide ainsi avec le « corridor apache », zone de friction entre Indiens Pueblos et les Comanches, au nord du Rio Grande.</p> <p>La première phase de colonisation s'est faite sous l'égide de la couronne espagnole, mais avec un fort investissement de l'Église (moines franciscains), dont les missions remontent jusqu'à San Francisco alors que l'administration ne quadrille le territoire qu'à partir de 1765. À la fin de l'empire (1821), le Mexique fait, à l'ouest, de la Haute Californie un état de sa confédération. À l'est, le Texas peuplé essentiellement par des immigrants européens, s'émancipe unilatéralement de sa tutelle mexicaine pour créer en 1836 une République du Texas indépendant.</p> <p>Ce territoire reste souverain jusqu'en 1845, date de son annexion par les EU, qui provoque laguerre américano-mexicaine : vaincu, le Mexique doit non seulement reconnaître la perte du Mexique mais vendre à son voisin un ensemble régional important (traité de Guadeloupe Hidalgo, 1848 : transfert de souveraineté sur la majorité des anciens états mexicains de Alta California et Santa Fe de Nuevo México, qui couvrent l'actuelle Californie, le Nevada, l'Utah, une partie, le Colorado, du Nouveau Mexique et du Wyoming). Cette « cession mexicaine » représente 1,4 million de kilomètres carré (auxquels il faut ajouter les 76 000 km² de l'« achat Gadsden » (1853) qui apportent aux USA une partie du Sud de l'Arizona.</p> <p>Les enjeux liés à ce territoire sont rapidement bouleversés par la ruée vers l'or (la première pépite fut en fait trouvée une semaine avant la signature du traité de Guadeloupe) : les États-Unis créent de l'autre côté de la frontière l'État de Californie en 1850, 200 000 colons s'y installant très vite. Elle contribue sans doute, faisant basculer les ambitions américaines du sud vers l'ouest, à stabiliser la frontière sur le Rio Grande, limite de type « moderne ».</p> <p>La configuration de cette frontière est liée au reste de la façade pacifique : Charles III d'Espagne est intervenu en 1765 sous la crainte de la menace d'une incursion russe depuis l'Alaska. La couronne hispanique n'a plus les moyens d'intervenir plus au nord.</p>	<p>On distingue entre les deux pays deux segments frontaliers, car il ne faut pas oublier la démarcation de l'Alaska, qui témoigne de l'occupation du continent américain par la Russie (volonté stratégique non suivie de mise en valeur).</p> <p>La frontière septentrionale des E.U. est souvent présentée comme non antagoniste : on oublie aisément les quatre guerres inter-coloniales qui eurent lieu entre 1689 et 1763, opposant Français et Anglais, chacun soutenus par des groupes autochtones rivaux. L'actuelle dyade naît du traité de Paris (1783) qui met fin à la guerre entre la Grande-Bretagne et ses anciennes colonies, première étape de la création des États-Unis.</p> <p>Elle ne met pas tout à fait fin à la violence au XIX^e siècle, qu'il s'agisse d'hostilités internationales (guerre franco-britannique de 1812-1814) ou de conflits plus complexes : pendant la guerre civile américaine, des voleurs de banque travaillant pour les Confédérés se font spécialistes de raids frontaliers, suivis par des radicaux irlandais (les « Fenians ») tentant d'utiliser leurs bases arrières aux EU pour prendre le Canada en otage de façon à obtenir l'indépendance de l'Irlande de la part de la couronne britannique.</p> <p>La configuration globale de la frontière (rôle structurant du 45^e parallèle, de la rivière St-Laurent et des Grands Lacs) est néanmoins reconnue dès le traité de Jay (1794), créant une « Commission Internationale des Frontières (International Boundary Commission), dont le travail de démarcation est si complexe sur le terrain (cf. le débat sur l'incertitude des sources du Mississippi) que des négociations additionnelles sont nécessaires, conduisant d'abord à la Convention de 1818 (prolongement du partage le long du 49^e parallèle) et au deuxième traité (de Webster-Ashburton, 1842). Ces textes témoignent des difficultés à faire coïncider la réalité des bassins versants et des couverts forestiers à la rectitude abstraite des tracés sur les cartes, à mesure que le front pionnier progresse vers l'ouest des Prairies.</p> <p>La traversée des Rocheuses souleva d'autres enjeux, débouchant finalement sur le traité d'Oregon (1846), les EU sont modestes vis-à-vis de la Grande Bretagne car ils viennent de gagner le Texas) reconnaissant la validité du 49^e parallèle jusqu'au Pacifique et faisant de la Colombie britannique la dernière province à incorporer la fédération canadienne, tout en devant attendre 1872 pour fixer la frontière maritime entre les îles du Golfe et celles de San Juan. Le segment alaskien (après la vente du territoire aux USA par la Russie en 1867) fut finalement adossé au 141^e méridien en 1903. Il reste une dizaine d'esclaves de part et d'autre de la ligne, dans les deux pays.</p>

Ce n'est donc qu'à partir du début des années 1920 que les militaires canadiens cessèrent d'envisager leur frontière sud comme potentiellement conflictuelle, leurs voisins états-uniens attendant 1937 pour remettre l'hypothèse d'une attaque « rouge-orange » (alliance possible entre les Japonais, en orange sur leurs cartes, et le Commonwealth, figuré en rouge) pour se concentrer sur la triade Allemagne, Italie, Japon (« Rainbow » plans).

Une commission binationale décidée en 1908 et entrée en vigueur en 1925 est chargée de l'entretien de la frontière, c'est elle qui a défini la nécessité d'une bande de 2 × 3 mètres de dégagement obligatoire de la vue de part et d'autre de la ligne.

Incidence des questions maritimes

Il s'agit d'une frontière longue, mais essentiellement d'un seul tenant terrestre. Des complications liées à la présence de l'eau sont à noter du fait de la présence d'un fleuve frontalier, le Rio Grande, qui sert de support à la dyade sur ses 2 018 derniers km orientaux ; mais aussi du fait de la gestion internationale des eaux du Rio Colorado, qui traverse la frontière à laquelle il sert de support sur quelques kilomètres avant de couler au Mexique et de se jeter dans le golfe de Californie. Pour les deux fleuves, le partage de l'eau est assuré par une commission créée en 1889 (*The International Boundary and Water Commission – Comisión Internacional de Límites y Aguas*), qui détermine une quantité minimale d'eau qui doit traverser la frontière.

À l'heure de l'extension des revendications maritimes, le cas EU-Mexique est relativement peu conflictuel : les traités frontaliers anciens ont été complétés en 2000 par un texte sur le plateau continental, visant à éviter les problèmes dans le golfe du Mexique. L'arrangement trouvé en 2012 permet aux deux pays d'explorer ensemble les gisements offshore de pétrole et de gaz situés sous leur frontière commune, cf. <http://www.foxnews.com/politics/2012/02/20/us-mexico-agree-to-cooperate-on-oil-gas-drilling-below-maritime-border/#ixzz2NWB4TWEG>.

La frontière maritime entre les deux pays est longue (3 830 km) et soulève une quantité d'enjeux variés, d'est en ouest. La configuration topographique a posé des problèmes liés aux petites îles aux deux extrémités du continent. À l'est, en 1984, suite à l'arbitrage de la cour internationale de justice, un traité a résolu tous les problèmes du golfe du Maine à l'exclusion de deux petits confettis, l'île de Machias Seal (8 hectares) l'îlot de North Rock. Le traité de Paris (1783) accordait aux 13 colonies indépendantes toutes les îles situées à moins de 20 lieues (environ 110 km) de leurs côtes. À moins de 20 km du littoral, cette île devait donc leur revenir. Mais le traité stipulait aussi que toute île ayant été propriété antérieure de la Nouvelle Écosse ne pouvait être cédée aux États-Unis, or le Canada en appelle à un texte anglais du XVII^e siècle qui en attesterait

Plus symbolique, les Anglais avaient construit un phare sur l'île, aujourd'hui encore en fonction, géré par les services canadiens. La seule ressource de la zone étant des langoustes, le conflit reste de très basse intensité⁴.

À l'ouest, la frontière zigzague entre les îles du détroit de Juan de Fuca. Des différends dans le tracé demeurent, mais les pratiques communes dominent. Conjointement à la reconnaissance des droits des premières nations sur les eaux, elles ont conduit à donner à nouveau nom, transfrontalier à cet espace, appelé depuis les années 1990 la « Salish Sea ».

À l'autre extrémité du continent, la frontière est totalement fermée sur le littoral. Traditionnellement, sur la plage, la barrière était constituée de poteaux espacés de façon à permettre le contact entre les proches (possibilité de se parler, de se toucher). Mais le renforcement des politiques de contrôle a d'abord conduit les USA à interdire, de leur côté de la frontière, l'approche de la barrière. En ce lieu, dit Parc de l'Amitié, où en 2009, un deuxième mur fut construit à 30 mètres du premier (accès libre côté mexicain, limité côté états-unien, dans le temps, le week-end seulement, à un nombre restreint d'individus, avec tout contact physique interdit), puis, en 2011, à entreprendre des travaux pour renforcer la fortification dans la mer, de façon à mieux contrôler d'éventuels contournements à la nage.

Si les Grands Lacs constituent plutôt un espace de collaboration, la dernière dispute frontalière entre les deux pays concerne le Grand Nord. La frontière avec l'Alaska se fonde sur le traité signé en 1825 entre la Russie et la Grande Bretagne. Selon l'interprétation canadienne du traité, rédigé en Français, la frontière maritime prolonge la ligne terrestre (méridienne) en mer. Pour les EU, cette question n'est pas abordée par le traité et la frontière doit en conséquence être tracée selon la méthode ultérieure de l'équidistance des côtes. La différence entre les deux lectures du problème représente 21 000 km², (la taille du lac Ontario), riches en réserves de gaz (1,7 milliard de mètres cubiques) et pétrole (1 milliard de mètres cubiques). Les EU exigent un moratoire sur leur exploitation alors que le Canada a commencé des négociations sur de possibles concessions. Cette frange frontalière constitue un avant-poste des rivalités arctiques entre les deux pays : un spécialiste constate qu'ironiquement, au-delà des 200 miles, « la ligne canadienne est meilleure pour les EU et la ligne américaine pour le Canada⁵ ».

Points de passage de la frontière	Le trafic entre les deux pays est intense, malgré le faible nombre de points de passage entre les deux pays : il en existe 52 officiels (dont 43 routiers), regroupés par l'administration états-unienne en 26 « points d'entrée » (<i>Ports of Entry</i>) (cf. figure 4).	Le trafic entre les deux pays se fait à travers un grand nombre de points de passage : 146 points (dont 120 routiers), regroupés par l'administration états-unienne en 80 « points d'entrée » (<i>Ports of Entry</i>) (cf. figure 4).
	Le trafic qui les emprunte est extrêmement polarisé aux deux extrémités de la dyade, réalisé pour 38 % du trafic entre Californie et Basse Californie, et pour 51 % entre le Texas et les différents États voisins. Si l'on regarde dans le détail des formes de passage, on voit que 73 % du trafic camions se fait à travers les quatre principaux points de passage qui comptabilisent chacun plus de 2 100 véhicules/jour, alors qu'à l'inverse, 13 points de passage ne sont traversés par moins de 2 camions par jour. Le trafic voiture est un peu plus distribué, 71 % dans 7 points de passage, mais il peut y avoir deux points de passage dans la même ville (à Tijuana, guérite de San Ysidro et celle d'Otay). Le trafic piéton suit la même tendance : plus de 1 500 personnes traversent la frontière par jour, dans 5 points de passage principaux, soient 63 % du flux total. Cf. carte in Rose et Davidson, 2010).	On trouve sur cette frontière la plus grande polarisation régionale : + 53 % du total du trafic frontalier se fait à travers seulement 7 points de passage, entre l'Ontario et les États américains voisins. Le trafic des camions est le plus concentré : 74 % des flux empruntent 8 points de passage qui comptent plus de 1 600 camions/jour. Les flux de voiture sont mieux répartis : 60 % du trafic concernent 10 points de passage. Le reste se répartit de façon peu homogène (70 points de passage comptabilisent moins de 4 camions/jours, 50 moins de 2 voitures/jours) : la variabilité saisonnière n'explique pas tout, on remarque une politique de maillage de la frontière plus régulière que sur la dyade USA/Mexique. Cf. carte in Davidson, Hammond <i>et al.</i> , 2010).
	Il existe d'autres façons de traverser la frontière qui échappent aux statistiques, à savoir tous les flux illégaux, de personnes comme de biens. Concernant les biens, un nombre croissant de tunnels a été repéré sous la frontière (selon des recherches récentes, plus de 81 à Nogales, 41 à Tijuana notamment). Certains sont creusés sous des bâtiments industriels pour convoyer des marchandises convoitées (armes dans un sens, drogue dans l'autre), mais il arrive aussi que les réseaux de drainage soient détournés. La loi s'adapte à ces traversées différentes, punissant désormais a traversée souterraine d'une peine doublée.	Curiosité de cette frontière, elle compte deux points de passage sans contrôle bilatéral, et notamment des points d'entrée aux États-Unis qui ne font pas l'objet de contrôle de la part États-Unis. C'est le cas pour l'enclave de Hyder, Alaska, accessible uniquement à travers la localité canadienne de Stewart, Colombie britannique. Pas de contrôle à l'entrée aux USA, par contre les douanes canadiennes vérifient les importations d'armes et d'alcool depuis Hyder. Elles ont le temps de vérifier tous les véhicules qui passent et d'apposer sur les papiers d'identité un tampon unique (voir fig. 2).

4. International Court of Justice for arbitration. Good Neighbors, Bad Border By STEPHEN R. KELLY Published : November 26, 2012 - http://www.nytimes.com/2012/11/27/opinion/good-neighbors-bad-border.html?_r=0.

5. Les deux pays arrivent cependant à organiser des missions de reconnaissance conjointes : cf. <http://www.bbc.co.uk/news/world-us-canada-10834006>.

Ce sont les flux de migrants illégaux qui posent certainement le plus de questions sur cette frontière entre les États-Unis et le Mexique. Ils sont difficiles à mesurer, bien évidemment, et liés aux trafics précédemment mentionnés, mais pas forcément selon une causalité évidente : ce ne sont pas les travailleurs migrants qui sont la cause de tous les maux, c'est leur vulnérabilité accrue du fait de la fermeture de la frontière qui fait d'eux une cible croissante pour les trafics criminels (Payan, 2006).

Les États-Unis sont en effet très actifs non seulement pour tenter d'arrêter les candidats à l'immigration illégale, mais aussi pour renvoyer chez eux plus de 400 000 personnes trouvées sur le territoire des USA sans papiers en règles, en fonction d'une législation de plus en plus sévère (qui permet notamment de juger les personnes incriminées de façon collective, cf. « Operation Streamline »). Ces personnes qui se retrouvent renvoyées de l'autre côté de la ligne frontalière sans moyens pour rentrer chez eux sont des recrues faciles pour les gangs (Slack, Martínez *et al.*, 2013).

La migration illégale est actuellement en nette baisse, du fait de la crise économique et de la politique de fermeture de la frontière. « Le nombre de sans-papiers aux États-Unis est passé de 11,8 millions en 2007 à 10,8 millions en 2009. Parmi eux, 62 % sont d'origine mexicaine, et 60 % installés depuis plus de dix ans » (Le Texier, 2010). Le nombre d'arrestation est passé d'1,5 millions en 1999 à 350 000 en 2012. Pourtant, le nombre de morts dans cette traversée n'a cessé d'augmenter, atteignant près de 500 l'an dernier. Le taux de létalité de la frontière est donc passé de 4 /10 000 en 1005 à 8/ 10 000 en 2010 et 13,3/10 000 en 2012. (Voir fig. 1.)

Autre curiosité de cette frontière, témoin étrange de la deuxième guerre mondiale : il existe 6 aéroports construits de part et d'autre de cette dyade pour des besoins militaires, encore en service aujourd'hui. Il s'agissait alors pour les USA de commencer à envoyer du matériel en Europe tout en conservant officiellement leur neutralité dans le conflit. On observe cependant d'autres phénomènes intéressants à propos de la géographie du passage : le Canada subit les effets de la politique américaine de « prétraitement » (*Pre-Clearance*) des passagers aux aéroports.

Le petit nombre d'aéroports internationaux au Canada permet aux USA d'y maintenir un personnel de contrôle aux frontières en permanence, ce qui n'est pas possible à l'inverse aux États-Unis. La même procédure existe sur la voie ferrée Vancouver/Seattle. Les passagers effectuent le contrôle de leurs papiers d'entrée aux USA alors qu'ils sont encore officiellement en territoire canadien, moyennant l'aménagement de zones spécifiques dans les terminaux de transport.

Les tunnels de contrebande n'ont existé en revanche qu'en très petite quantité sur cette frontière qui demeure moins surveillée et moins dense que la méridionale.

Sécurité et border enforcement	<p>Depuis la signature de l'Accord de libre-échange d'Amérique du Nord entre les trois pays concernés, il existe de surcroît entre les deux voisins méridionaux une série de textes qui encadrent les relations internationales à la frontière :</p> <p>1996 : « Memorandum of Understanding » sur la protection consulaire</p> <p>1997 : Déclaration conjointe des deux présidents sur la Migration</p> <p>1998 : « Memorandum of Understanding » signé entre les services migratoires des deux pays (CONAPO au Mexique, INS aux USA)</p> <p>1999 : « Memorandum of Understanding » sur la coopération contre la violence aux frontières.</p>	<p>Depuis la signature de l'Accord de libre-échange d'Amérique du Nord entre les trois pays concernés, il existe de surcroît entre les deux voisins septentrionaux une série de textes qui encadrent les relations internationales à la frontière :</p> <p>1995 : « Shared Accord on Our Border » : accord partagé sur notre frontière</p> <p>1997 : « Border Vision »</p> <p>1997 : Forum transfrontalier contre le Crime</p> <p>1999 : Processus de Partenariat Canada USA</p> <p>2001 : « US-Canada Smart border Declaration » (décembre) 2001</p>
--------------------------------------	--	---

Mais suite aux attentats du 11 septembre, les États-Unis ont promulgué deux textes unilatéraux qui ont eu un retentissement considérable sur leurs voisins :

- 2001 (octobre) le « Patriot Act » (« *Uniting and Strengthening America by Providing Appropriate Tools Required to Intercept and Obstruct Terrorism Act* ») ;
- 2001 (novembre) : Enhanced Border Security and Visa Entry Reform Act (EBSEVERA)

La frontière est devenue politique d'État avec la création du « Department of Homeland Security » le 1^{er} janvier 2003. Sous son égide, le personnel et les techniques de contrôle se sont renforcées. Il est accompagné par d'autres structures de gestion, notamment le département de « US Visitor and Immigrant Status Indication Technology System » (US VISIT), également ouvert en 2003.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Biblio SHS - - 193.54.110.35 - 10/10/2013 05h45. © Armand Colin

Mexique	Canada
<p>Les deux pays avaient commencé à coopérer sur la question des papiers d'identité avant le 11 septembre 2001. Les efforts sont allés croissant ensuite, avec notamment la signature d'un accord bilatéral en mars 2002 (US Mexico Border Partnership Agreement). Cet accord mise sur l'utilisation des technologies pour réduire le risque terroriste à la frontière. Il a conduit à la mise en place de files différentes pour la traversée de la frontière : une file normale, une file pour les porteurs de papiers d'identité munie d'une puce RFID, et enfin une file dite « SENTRI » (Secure Electronic Network for Travelers Rapid Inspection Programme) réservée à des passagers s'étant préalablement soumis à une enquête poussée de la CIA et du FBI.</p>	<p>Le Canada a répondu aux attentats du 11 septembre 2001 par une augmentation de son budget de contrôle des douanes et de l'immigration, ainsi que par le vote de lois d'exception : une loi « anti-terroriste » (2001), une loi sur la Sécurité Publique (2002) et un nouveau régime migratoire (2002). Ces textes font suite au texte promulgué conjointement avec les USA, la « Smart Border Declaration » (décembre 2001). Ce texte visait à mettre en place des bonnes conditions de sécurisation des flux de personnes, marchandises grâce à de bonnes infrastructures (mise en place de files pour porteurs de papiers sécurisés, comme le « NEXUS fast lane »).</p> <p>Il donnait aussi naissance à des équipes de gestion intégrée, binationale de la frontière (les IBET : <i>Integrated Border Enforcement Teams</i>) qui permettent un meilleur partage de l'information et une meilleure gouvernance (Brunet-Jailly 2007). Il fut complété en 2005, par le programme FAST (Free and Secure Trade) destiné à faciliter les flux de marchandises.</p>
<p>Malgré la progression d'une gestion conjointe de la frontière avec ses voisins, les USA ont prolongé ces mesures par une fermeture effective de la frontière. Commencée dans les années 1995 à l'échelle des états du sud (opération en Californie, opération Hold-the-Line à El Paso (Texas) et Safeguard à Tucson, puis Ice Storm à Phoenix (Arizona), elle s'est prolongée par une initiative d'ampleur nationale, le vote de du Secure Fence Act de 2006, inaugurant la construction d'une barrière sur la frontière USA/Mexique. Cette mesure se distinguait par le fait qu'elle liait la fermeture matérielle de la dyade au développement de dispositifs électroniques complexes (« smart border ») ouvrant des marchés importants pour les industries militaires. Du fait d'un coût prohibitif (augmentant rapidement de 5 à 7 millions de dollars par mile construit), le mur n'est aujourd'hui finalisé que sur 1 000 km. Il a néanmoins contribué à détourner les flux migratoires vers les régions les moins densément peuplées, qui sont aussi les plus arides et les plus dangereuses.</p>	
<p>Ce type de politiques unilatérales existe aussi à l'échelle des états fédérés, comme en témoigne la loi SP 1070 promulguée en 2010 en Arizona, autorisant les contrôles « frontaliers » sur tout son territoire.</p> <p>Des associations civiles ont tenté de dénoncer cette dérive, montrant que l'interprétation abusive du droit donné par le Congrès à l'administration des douanes d'opérer à une « distance raisonnable de la frontière » pouvait conduire à considérer que la majorité de la population des USA vivait désormais sous une législation d'exception. La visualisation cartographique de la zone de 100 miles de la frontière dans laquelle vivent les deux tiers des Américains a fait grand bruit lors de sa parution en 2006.</p> <p>La sécurisation du passage de la frontière a été systématisée dans l'Initiative relative aux voyages dans l'hémisphère occidental (IVHO), initiée en 2005 et généralisant les traversées depuis 2007 pour les points de passage terrestres et maritimes, et 2009 pour les voyages aériens. Désormais, des papiers sécurisés sont demandés à tous pour traverser des frontières pour la traversée desquelles un permis de conduire suffisait dix ans auparavant.</p>	

Mexique/États-Unis	Canada/États-Unis
<p>Enjeux ethniques</p> <p>Le Mexique présente aujourd'hui encore une diversité culturelle très importante (10 % de la population nationale se définit comme indigène). Les populations d'origine autochtone ont vu leurs droits de mieux en mieux reconnus depuis 1992. Cela a mené à la promotion de leur développement culturel.</p> <p>Mais les descendants des indigènes mexaméricains continuent bien souvent de vivre dans des conditions de sous-développement important : 75 % d'entre eux seraient considérés comme pauvres.</p> <p>À la frontière avec les USA, on trouve donc deux types de populations indigènes. Il s'agit d'une part des descendants des groupes autochtones locaux qui partagent un patrimoine culturel commun avec les groupes vivant de l'autre côté de la frontière.</p>	<p>Dans les deux pays, la politique de reconnaissance limitée – et tardive – des droits des populations autochtones a donné lieu à la délimitation de périmètres ad hoc, dits « réserves » d'indiens, certaines étant à cheval sur les frontières du fait de la démarcation tardive de la dyade sur le terrain.</p> <p>Dès les premiers traités (cf. Traité de Jay, 1794), on a reconnu aux populations amérindiennes des droits de passage et l'exemption de droits de douane. Ces exceptions ont perdu jusqu'à récemment, les Indiens ayant été autorisés à traverser la frontière sur la base de leurs papiers d'identité ethnique, qu'ils étaient habilités à produire dans les réserves, jusqu'à l'Initiative relative aux voyages dans l'hémisphère occidental (IVHO).</p>

Ces derniers vivent donc en continuité avec les habitants des réserves états-uniennes sans être soumis au même régime légal qu'eux. Mais on rencontre également à la frontière beaucoup de candidats à la migration originaires des zones pauvres de l'intérieur du Mexique, voire des autres pays de l'isthme centraméricain. Ils ne bénéficient pas de solidarités « inter-ethniques », mais plutôt de l'éventuel soutien des populations métissées. La présence de ces personnes qui ont souvent réuni les économies d'un cercle social rapproché pour pouvoir migrer, et se trouvent dans des situations de grande vulnérabilité, participe de la fragilisation sociale et économique de la situation dans les États frontaliers du Mexique.

Dans les réserves états-uniennes qui jouxtent la frontière, la situation s'est extrêmement dégradée avec le renforcement de la frontière, qui s'est accompagnée d'une hausse de tous types de violence. Les autorités tribales qui ont normalement un droit de police sur leur territoire ont beaucoup de mal à articuler leur action avec celle de la « Border Patrol ». Le cas des Tohono O'odham, dont le territoire s'étend entre l'Arizona et le Sonora, est significatif. À cet endroit, la clôture de la frontière n'est pas hermétique, elle permet aux hommes de circuler, mais pas aux voitures. Dans cette zone de désert, avec le vieillissement de la population autochtone, la question de la traversée motorisée pose donc de nombreux soucis. Les habitants ont le choix entre un point de passage dans la réserve, où leur identité ethnique évidente les met en bute à la discrimination, et entre un long parcours qui les oblige à sortir de la réserve pour la contourner, de façon se fondre dans un flux plus important.

Ils se plaignent en outre des difficultés qu'ils rencontrent désormais à faire passer leurs objets cérémoniels, qu'ils sont obligés de soumettre à l'inspection alors que leur tradition leur interdisait de les montrer à des non-initiés. Dans le même temps, les trafiquants de toutes sortes convergent vers ce type d'espace où les populations locales connaissant bien le terrain sont si pauvres qu'elles acceptent toutes sortes de mission.

« Même si une tentative de solution a été proposée du côté canadien avec la mise en circulation d'un nouveau certificat canadien de statut d'Indien sécurisé (CSI), désormais accepté à la place du passeport par les autorités américaines, il n'en reste pas moins que ce certificat, délivré par le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada, peut être interprété comme une nouvelle tentative de la part du gouvernement canadien de définir ce qu'est un Indien, et ravive donc le débat autour de l'identité indienne au Canada » (Tolazzi, 2011).

On trouve là aussi, autour des réserves indiennes, des accusations de trafic liées aux droit anciens de certaines tribus de ne pas autoriser la présence d'agents fédéraux sur leur territoire et aux exemptions douanières y ayant permis le développement des casinos et autres activités lucratives.

À l'extrémité occidentale de la frontière, on constate néanmoins une dynamique assez exceptionnelle de renouveau transfrontalier basé sur la mise en valeur de la culture autochtone. Une dynamique s'est mise en place pour que les voies d'eau du Puget Sound (USA) et du détroit de Juan de Fuca (Canada), jointives, retrouvent un seul et même nom, celui de « mer Salish », du nom des premières nations qui l'ont habitée. Cette initiative rencontre un succès croissant, dont témoignent certaines exceptions à la politique de fermeture de la frontière. Ainsi en 2007 la nation Lummi a convoqué une grande manifestation festive à laquelle on viendrait par la mer. Pour cet événement intitulé « Paddle to Lummi », qui constituait le premier « potlatch » depuis l'extinction de cette tradition en 1937, les autorités acceptèrent de délivrer des permis de groupe pour la traversée maritime de la frontière.

Échanges, notamment commerciaux

Simultanément à cette face très visible de la fermeture de la frontière, l'intégration économique dans le cadre de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) a stimulé les échanges commerciaux entre les deux pays (quadruplement depuis 1994). 75 % des exportations mexicaines prennent le chemin des États-Unis, et 50 % des importations du Mexique proviennent de son grand voisin. Les deux pays sont éternellement sensibles à ce que les mesures de sécurité aient le moins d'impact négatif possible sur leurs échanges. Des textes en ce sens ont donc accompagné les mesures de sécurisation, notamment le « Security and Prosperity Partnership » signé en 2005.

Cela s'illustre par le dynamisme démographique des villes frontalières de part et d'autre de la frontière (cf. figure 5), dans des situations de complémentarité plus ou moins asymétrique (le pôle dominant n'étant pas forcément au nord, Mexicali étant plus riche et plus peuplée que Calexico par exemple).

80 % des exportations canadiennes se font à destination des États-Unis (40 % du Produit Intérieur Brut (PIB) du Canada provient des échanges commerciaux avec son voisin du sud, ce qui n'est inversement vrai que pour 2,5 % du PIB états-unien), mais 70 % du commerce bilatéral est intra-industriel, 40 % se faisant au sein d'une même firme présente des deux côtés de la dyade. Un tiers des exportations du Canada vers les USA sont composées de produits préalablement importés de ce pays. L'intégration de la filière automobile continue de représenter plus d'1,5 milliard de dollars de flux frontaliers par jour.

Le Canada reste dépendant le plus gros (et plus sûr) fournisseur des États-Unis pour tous types d'énergie, du pétrole au nucléaire. C'est aussi le client de 20 % des exportations états-uniennes.

Or l'imprévisibilité des conditions de traversée de la frontière se traduit par un renchérissement des coûts de production – de 2 à 3 % de la valeur des échanges, soit 15 à 20 millions de dollars par an, ce qui a amené les deux pays à fortifier leur coopération économique par la mise en place début 2011 d'une « Déclaration pour une vision partagée sur un périmètre de sécurité et de compétitivité économique » dite aussi « Beyond the Border », accompagnée par la création d'un Conseil de Régulation de la Coopération entre les deux pays, chargé de régler les problèmes freinant le commerce transfrontalier.

Cette organisation a favorisé les synergies du secteur privé dans la promotion de dynamiques transfrontalières qui n'ont que très peu à voir avec les dynamiques européennes en la matière, beaucoup plus institutionnalisées. En témoignent les faisceaux régionaux de la carte (figure 6) qui font apparaître quatre corridors d'intégration : la région des Cascades, celle des Prairies, moins structurée, celles des Grands Lacs, la plus intensément maillée, et celle de l'Atlantique.

► Conclusions

On prétend généralement que ce qui est en train de se produire entre le Canada et les États-Unis est une « mexicanisation » de la frontière, laquelle deviendrait, selon les termes de Janet Napolino, une « vraie » frontière : *It's a real border and we need to address it as a real border* (Ibbitson, 2007 : 1, cité par Beylier, 2011). Une telle vision conduirait à analyser l'ensemble des espaces frontaliers du continent nord-américain selon les mêmes critères. L'analyse parallèle des deux dyades montre que les similitudes et les interactions entre les deux frontières sont anciennes. L'imposition d'un échéancier de réformes commun par la puissance centrale que représentent les États-Unis sur le continent n'est cependant pas en train de d'uniformiser ces espaces. Les modalités de leur intégration varient considérablement selon l'angle d'analyse. Paradoxalement, si les états américains voisins du Canada se trouvent plus proches qu'avant de leurs homologues de la frontière méridionale, on est loin de pouvoir faire les mêmes conclusions pour les territoires canadiens et mexicains confirmés. La convergence apparente ne dépasse pas la frontière : malgré la progression des dynamiques d'intégration économique à l'échelle de l'ALENA, dix années de *border enforcement* ont stimulé des trajectoires territoriales divergentes de part et d'autre des frontières des États-Unis.

Tab. 1 : Morts de migrants à la frontière Mexique/USA, 1998-2012 : hausse des morts alors que moins de personnes traversent.

Year	Immigrant Deaths
1998	263
1999	249
2000	380
2001	340
2002	320
2003	338
2004	334
2005	492
2006	454
2007	398
2008	390
2009	420
2010	365
2011	375
2012	477
Total	5,595

Source : Anderson, S. (2013). « How many more deaths ? The moral case for a temporary worker program ». Policy Brief. Arlington, VA, National Foundation for American Policy (NFAP).

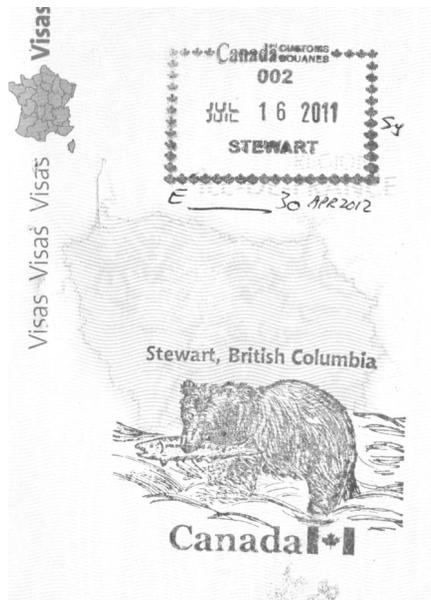


Fig. 2 : Marquage du passage de la frontière entre Hyder et Stewart

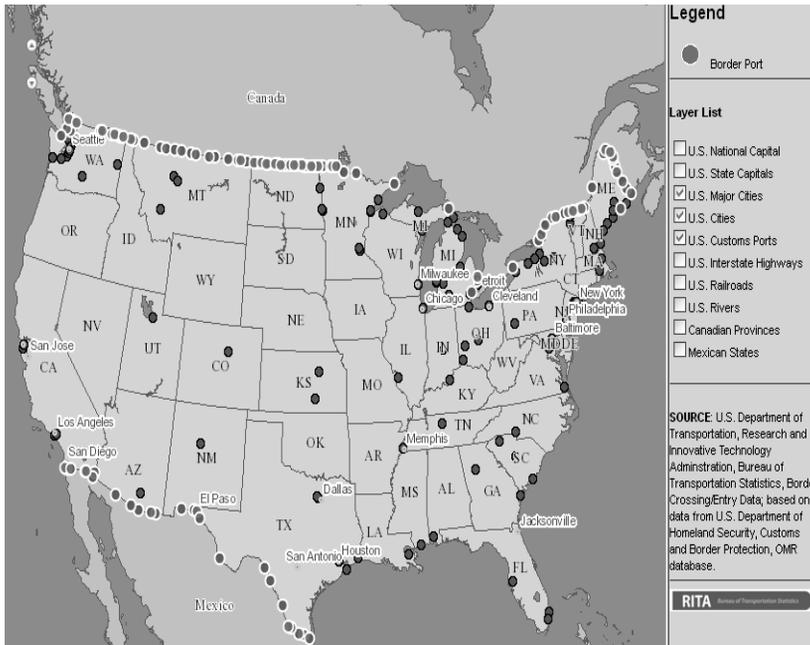


Fig. 3 : La différence du maillage des points d'entrée dans le territoire entre les deux frontières des États-Unis^a



Fig. 4 : Les villes jumelles de la frontière Mexique-USA^a

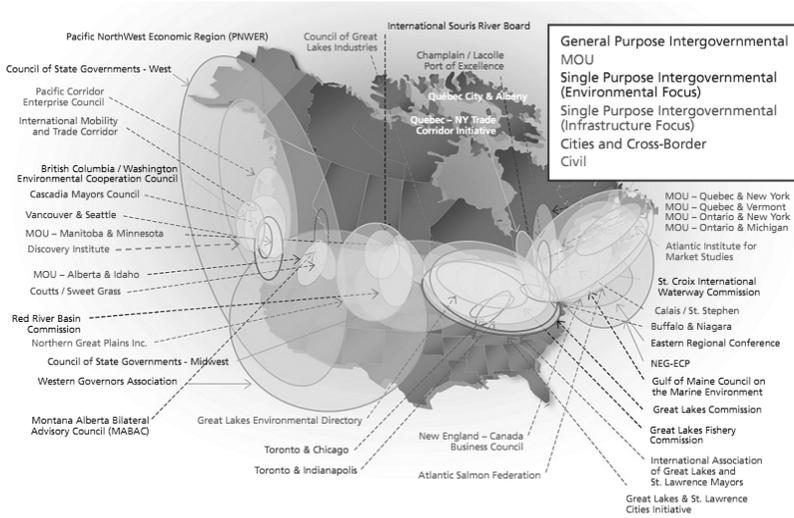


Fig. 5 : Les régions économiques transfrontalières entre Canada et États-Unis^a

Annexe : Chronologie interactive de la frontière USA/Mexique : <http://www.pbs.org/kpbs/theborder/history/interactive-timeline.html>

▀ Bibliographie

- Anderson, S. (2013). *How many more deaths ? The moral case for a temporary worker program. Policy Brief*. Arlington, VA, National Foundation for American Policy (NFAF).
- Andreas, P. (2003). « A Tale of Two Borders : The US-Canada and US-Mexico Lines after 9-11 ». *The rebordering of North America : integration and exclusion in a new security context*. P. Andreas & T. J. Biersteker. New York, Routledge : 1-23.
- Andreas, P. and T. J. Biersteker, Eds. (2003). *The rebordering of North America : integration and exclusion in a new security context*. New York, Routledge.
- Beylier, P.-A. (2011). « Le coût de la frontière Canada/États-Unis. Quel prix à payer pour une sécurisation avancée du 49^e parallèle ? "A Safe and Secure Canada" ». *Politique et enjeux sécuritaires au Canada depuis le 11 septembre 2001*. É. Tabuteau & S. Tolazzi. Bruxelles, Bern, Berlin, Frankfurt am Main, New York, Oxford, Wien, Peter Lang : 225-252.
- Brunet-Jailly, E., Ed. (2007). *Borderlands : Comparing Border Security in North America and Europe (Governance)*. Ottawa, University of Ottawa Press.
- Brunet-Jailly, E., S. Clarke, et al. (2008). « The Emergence of Cross-Border Regions Between Canada and the United States. Reshaping the promise and public value of cross-border regional relationships ». Working Paper Series 012, Government of Canada - PRI Project - North American Linkages 90.
- Davidson, D., B. Hammond, et al. (2010). « Atlas of the Land Entry Ports on the Canada - U.S. Border », *Border Policy Brief* 5 (1 (winter 2010)): 1-6.

- Dear, M. (2013). *Why Walls Won't Work. Repairing the US-Mexico Divide*. Oxford, Oxford University Press.
- Le Texier, E. (2010). « Mexique/États-Unis : de la frontière intelligente au mur intérieur », *Politique étrangère* (2010-4) : 757-766.
- Payan, T. (2006). *The three US-Mexico border wars : drugs, immigration, and Homeland Security*. Westport, Conn. & London, Praeger Security International.
- Phillips, W. (2010). *Gunless*. Canada, Alliance Films : 89.
- Raffestin, C. (1980). *Frontières. Cartes et Figures de la terre* (catalogue de l'exposition réalisés par le Centre George Pompidou, 24 mai-17 novembre 1980). Centre-George-Pompidou. Paris, Centre Georges Pompidou : 412-421.
- Rose, A. and D. Davidson (2010). « Atlas of the Land Entry Ports on the U.S. – Mexico Border » *Border Policy Brief* 5 (4 (fall 2010)): 1-4.
- Slack, J., D. E. Martínez, et al. (2013). *In the Shadow of the Wall : Family Separation, Immigration Enforcement and Security Preliminary Data from the Migrant Border Crossing Study*. Tucson, The Center for Latin American Studies ; University of Arizona/Ford Foundation : 21.
- Tolazzi, S. (2011). « “May these gates never be closed” : L'Initiative relative aux voyages dans l'hémisphère occidental et ses conséquences sur les Premières Nations du Canada. *A Safe and Secure Canada : Politique et enjeux sécuritaires au Canada depuis le 11 septembre 2001*. É. Tabuteau et S. Tolazzi. Bruxelles, Bern, Berlin, Frankfurt am Main, New-York, Oxford, Wien, Peter Lang : 137-152.
- Welles, O. (1958). *Touch of Evil*. United States, Universal Pictures : 1958 theatrical cut : 95 minutes ; 1976 alternate version : 108 minutes ; Restored cut : 112 minutes.